Image not found or type unknown

Frais lors de la sortie d'indivision

Par **swooter**, le **19/11/2015** à **14:06**

Bonjour,
Je voudrais savoir lorsque l'on sort de l'indivision les frais d'évaluation d'un terrain sont à la charge de tous ou de celui qui sort de l'indivision. Si il y'a dessaccord entre les coindivisaires qui payent les frais ? Ou si un ou plusieurs refusent de payer comment cela ce passe ?
MErci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés